

– PRESENTATION DU BUDGET 2023 –

Rapport du chef d'établissement et du gestionnaire

1. Présentation de l'établissement

Nom de l'établissement : COLLEGE JEANNE CLUZEL – 03390 MONTMARSAULT

Evolution du nombre d'élèves :

2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
197	185	181	169	162

Caractéristiques de l'établissement, dispositifs particuliers (internat, section sportive, éducation prioritaire, etc.) :

Le collège Jeanne Cluzel bénéficie d'un environnement agréable et d'un climat plutôt serein. L'évolution des effectifs est encourageante ces dernières années, malgré un léger tassement à la rentrée 2019. Le public allophone étant nombreux, des heures de Français Langue Etrangère ont été pérennisées par le Rectorat dans la DHG (8,5 heures). L'ouverture d'une UPE2A à hauteur de 12,5 heures a eu lieu en mars 2019.

2. Dotation de fonctionnement

Evolution de la dotation de fonctionnement :

année	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	45.066 €	45.243 €	47.750 €	47.750 €	76.015 €
FRI (lycées)					

Répartition de la dotation de fonctionnement :

La DGF s'inscrit au compte 7442 (région) ou 7443 (département)

Le domaine et l'activité sont facultatifs en recette.

	montant	affichage de la recette			% de la DGF totale
		domaine (facultatif)	activité (facultatif)	compte (obligatoire)	
Service général AP					
Service général ALO	76.015 €	FONCTI	0DGF	7443	100,00
Service spécial SRH					
TOTAL	76.015 €				100,00

Mode de calcul et commentaire sur les montants prévus pour la viabilisation, l'entretien et les réparations.
Éléments d'explications si écarts importants entre budget 2022 et budget 2023 :

La viabilisation est répartie en fonction de différents critères (surface des locaux, compteurs par secteur, consommation...) afin d'être au plus près de la réalité.

Viabilisation	Prestataire au 01/01/2023	Service ALO	Service SRH
Eau (1)	SIVOM	70,00 %	30,00 %
Électricité (2)	EDF	90,00 %	10,00 %
Gaz (3)	TOTAL DIRECT ENERGIES	70,00 %	30,00 %

(1) Ratio applicable uniquement sur la facture relative au compteur n°2400374 (Bâtiment B + C) les deux autres compteurs (n°2400644 et 2401098) sont affectés à 100,00 % sur ALO (Bâtiment A + D)

(2) Répartition effectuée en fonction de la surface des locaux (ALO : 2775/3037 m² - SRH : 262/3037 m²)

(3) Ratio applicable uniquement au compteur n°GI094431 (Bâtiment B + C) les deux autres compteurs (n°17185528182964 et 17254269156958) sont affectés à 100,00 % sur ALO (Bâtiment A + D)

Commentaires sur les montants prévus pour les contrats de maintenance et de sécurité, éléments d'explications si écarts importants entre budget 2022 et budget 2023 :

Comme la viabilisation, certains contrats sont répartis en fonction de différents critères (surface des locaux, compteurs...) afin d'être au plus près de la réalité.

Catégorie	Prestataire au 01/01/2023	Service AP	Service ALO	Service SRH
Location copieurs	BUREAU ET GESTION	50,00 %	50,00 %	
Papier repro	Divers fournisseurs	60,00 %	40,00 %	
Vérification des extincteurs, blocs de secours, désenfumage (1)	CHUBB FRANCE		85,00 %	15,00 %
Collecte et traitement des déchets	SICTOM Région Montluçonnaise		10,00 %	90,00 %
Vérifications électriques (2)	BUREAU VERITAS		90,00 %	10,00 %
Vérification gaz (3)	SOCOTEC		33,00 %	67,00 %

(1) Répartition effectuée en fonction du nombre d'appareils (ALO : 35/45 extincteurs - SRH : 10/45 extincteurs) (ALO : 70/88 BAES – SRH : 18/88 BAES) (ALO : 2/2 désenfumage)

(2) Répartition effectuée en fonction de la surface des locaux (ALO : 2775/3037 m² - SRH : 262/3037 m²)

(3) Répartition effectuée en fonction des points d'arrivée (ALO : 3/9 points - SRH : 6/9 points)

3. Service Activité pédagogique (AP)

Les grandes lignes de la politique pédagogique du chef d'établissement pour l'année à venir :

Comme tous les ans, une attention toute particulière sera portée sur le suivi des élèves (surtout en 6^{ème} et en 3^{ème}) et la fluidité des parcours, y compris dans le cadre de l'école inclusive. Conformément au contrat d'objectifs, la lutte contre l'isolement se traduira par le maintien des sorties et des voyages scolaires, ainsi que le travail autour de la notion de développement durable (Préserveons la nature) et la mise en place ou la poursuite de plusieurs clubs ou ateliers sur la pause méridienne (grec, chorale...).

4. Subventions

Prévision des subventions de la collectivité territoriale :

	montant	codification (services, domaines et activités)	
		Recette	Dépense
Aide à l'accès à la natation pour le niveau 6 ^{ème}	1.575,00 €	AP – NATA – 2NATA	
Aide pédagogique aux collèges à destination des sites départementaux uniquement	980,00 €	AP – SORBOU – 2APC	AP – SORALL – 2APC
Aide pédagogique aux collèges à destination des sites départementaux et non départementaux	1.960,00 €	AP – SORTIE – 2APC	
TOTAL	4.515,00 €		

Prévision des subventions du ministère de l'éducation nationale :

	montant	codification (services, domaines et activités)	
		Recette	Dépense
Manuels scolaires	100,00 €	AP – PR141 – 13MS-	
Ressources Pédagogiques Numériques	2.209,20 €	AP – PR141 – 13RPN	
Autres dépenses pédagogiques	377,13 €	AP – PR141 – 13ADP	
Parcours Educ. Artist. et Culturelle	600,00 €	VE – PR230 – 16EAC	
Fonds sociaux collégiens/lycéens	6.253,70 €	VE – AIDES – 16FS-	
Bourses nationales	20.000,00 €	SBN – BOURS – 0BOURSES	

5. Service de Restauration et d'Hébergement

Nombre de demi-pensionnaires		134
Si accueil des primaires, nombre d'élèves du primaire accueillis		110
Si internat,	nombre d'internes de l'établissement	
	nombre d'internes d'établissements extérieurs	

SRH autonome (pas de reversement au service général)	oui	non
Sinon montant ou % de la contribution du SRH au service général		

Mode de calcul des charges de fonctionnement propres au SRH :

La viabilisation est répartie en fonction de différents critères (surface des locaux, compteurs par secteur, consommation...) afin d'être au plus près de la réalité.

Viabilisation	Prestataire au 01/01/2023	Service ALO	Service SRH
Eau (1)	SIVOM	70,00 %	30,00 %
Électricité (2)	EDF	90,00 %	10,00 %
Gaz (3)	TOTAL DIRECT ENERGIES	70,00 %	30,00 %

(1) Ratio applicable uniquement sur la facture relative au compteur n°2400374 (Bâtiment B + C) les deux autres compteurs (n°2400644 et 2401098) sont affectés à 100,00 % sur ALO (Bâtiment A + D)

(2) Répartition effectuée en fonction de la surface des locaux (ALO : 2775/3037 m² - SRH : 262/3037 m²)

(3) Ratio applicable uniquement au compteur n°GI094431 (Bâtiment B + C) les deux autres compteurs (n°17185528182964 et 17254269156958) sont affectés à 100,00 % sur ALO (Bâtiment A + D)

Comme la viabilisation, certains contrats sont répartis en fonction de différents critères (surface des locaux, compteurs...) afin d'être au plus près de la réalité.

Catégorie	Prestataire au 01/01/2023	Service AP	Service ALO	Service SRH
Location copieurs	BUREAU ET GESTION	50,00 %	50,00 %	
Papier repro	Divers fournisseurs	60,00 %	40,00 %	
Vérification des extincteurs, blocs de secours, désenfumage (1)	CHUBB FRANCE		85,00 %	15,00 %
Collecte et traitement des déchets	SICTOM Région Montluçonnaise		10,00 %	90,00 %
Vérifications électriques (2)	BUREAU VERITAS		90,00 %	10,00 %
Vérification gaz (3)	SOCOTEC		33,00 %	67,00 %

(1) Répartition effectuée en fonction du nombre d'appareils (ALO : 35/45 extincteurs - SRH : 10/45 extincteurs) (ALO : 70/88 BAES – SRH : 18/88 BAES) (ALO : 2/2 désenfumage)

(2) Répartition effectuée en fonction de la surface des locaux (ALO : 2775/3037 m² - SRH : 262/3037 m²)

(3) Répartition effectuée en fonction des points d'arrivée (ALO : 3/9 points - SRH : 6/9 points)

Politique mise en œuvre dans l'établissement en matière de restauration (produits issus de l'agriculture biologique, fournisseurs locaux, menus à thèmes, etc.) :

Depuis quelques années, mise en place de menus à thème en fonction des événements nationaux ou internationaux (Semaine des langues, Coupe d'Europe de Football, Coupe du Monde de Football...).

De 1 à 2 fois par an, participation à la Semaine « Agrilocal » : commandes passées auprès de fournisseurs locaux (dans un rayon de 80 km) via la plateforme Agrilocal03.

Augmentation de la fréquence des commandes de produits locaux et/ou bio auprès de fournisseurs proches, hors semaine Agrilocal.

L'établissement bénéficiait depuis plusieurs années du groupement de commandes de denrées alimentaires du département de l'Allier piloté par le Lycée Paul Constans de Montluçon. Suite aux nombreuses difficultés rencontrées, le groupement s'éteint au 31/12/2022. Afin de continuer à bénéficier de prix attractifs, l'établissement se rattache, à compter du 01/01/2023, au groupement du service des dômes piloté par le Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand.

6. Prélèvement sur Fonds de Roulement

Le budget prévisionnel 2023 nécessite un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 19.653,03 € (AP : 15.472,80 € + ALO : 4.180,23 €) pour être équilibré en recettes et en dépenses. Le montant du prélèvement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses, sans tenir compte des amortissements.

La situation du fonds de roulement est la suivante :

Montant du fonds de roulement au dernier compte financier (2021)	130.577,28 €
Prélèvements déjà autorisés	87.528,12 €
Prélèvement proposé	19.653,03 €
Fonds de roulement (FDR) disponible estimé au 01/01/2023	23.396,13 €